

Comité technique spécial Musées de la direction générale des patrimoines

12 JUIN 2017

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

***Point 1 : Projet d'organisation et de fonctionnement du Musée franco-américain de Blérancourt
(pour avis) :***

LISTE DE PRESENCE

Représentants de l'administration :

Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice, chargée des musées de France et présidente du CT

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CGT-Culture :

Françoise PINSON

Cécile RANVIER (Suppléante remplaçant un titulaire empêché)

SUD Culture Solidaires :

Caroline LESUEUR

Yann LEROUX

Représentants du personnel suppléants :

SUD Culture Solidaires :

Warda BALAH-CHIKHA

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN

Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY

FSU :

Marie-Hélène THIAULT

Secrétaire administratif du comité :

Corinne BOLUEN, Responsable des CT de la sphère DGP à la Mission dialogue social

Collaborateurs de la présidente :

Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF

Franck ISAIA, Adjoint à la Sous-directrice de la politique des musées, SMF

Christophe CLEMENT, Adjoint à la Sous-directrice de la politique des musées, SMF

Emmanuel STARCKY, Directeur du SCN Musée du château et domaine national de Compiègne

Patricia AUGER-LECAS, Secrétaire générale du SCN Musée du château et domaine national de Compiègne

Nicolas GUYOMARCH, Secrétaire général adjoint du Musée du château et domaine national de

Compiègne

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de la CGT-Culture :

- Frédéric DOUWES, SCN Musée du château et domaine national de Compiègne

Experts à la demande de Sud-Culture Solidaires :

- Gérard CAZOBON, syndicat Sud Culture Solidaires
- Anaïs GIRAULT, SCN Musée du château et domaine national de Compiègne
- Joëlle TEROL, SCN Musée du château et domaine national de Compiègne

La séance est ouverte à 9 heures 45.

Carole ETIENNE-BOISSEAU procède à l'appel.

Caroline LESUEUR est désignée Secrétaire adjointe de séance.

I. Organisation et fonctionnement du Musée franco-américain de Blérancourt (pour avis)

Marie-Christine LABOURDETTE donne la parole à Christophe CLEMENT.

Christophe CLEMENT indique qu'il évoquera les points qui ont évolué par rapport au précédent document.

Au niveau des effectifs, des précisions ont été apportées en ce qui concerne les périodes de fermeture, en particulier au regard de la fermeture méridienne, ainsi que sur la composition des équipes.

Des inquiétudes ont été formulées par rapport aux conditions de travail issues de l'organisation spécifique du PC de Compiègne et de Blérancourt, qui a été précisée au point 3.3. Le point 3.2 détaille par ailleurs les sessions de formation prévues.

Des précisions ont également été ajoutées dans le domaine de la sécurité, de la surveillance de jour et de nuit et au regard de l'annonce, lors d'une précédente séance, des contacts pris avec la Préfecture pour mettre en œuvre une convention dans le cadre d'une labellisation « SECURISITE ».

Enfin, certaines passations de marchés seront finalisées plus tard que prévu dans le calendrier d'ouverture.

Nicolas GUYOMARCH explique que l'ajout du point 3.3 répond à la nécessité de porter une attention particulière à la prise en charge de l'hypervision par le PC de Compiègne, tel que souhaité par les représentants du personnel. Ce point consiste à préciser les mesures suivantes :

- suivre au plus près le fonctionnement du nouveau PC dans le contexte actualisé ;
- organiser des visites sur les sites afin que les agents en poste à Compiègne aient une connaissance physique des lieux et puissent mieux comprendre images générées par le site distant ;
- prolonger la publication d'un poste d'agent de nuit pour le PC de Compiègne, comme précisé lors du CHSCT réuni la semaine précédente.

Le point relatif aux conditions d'exercice de la fonction d'accueil a également été évoqué lors du précédent CHSCT, concernant plus particulièrement les entreprises et des visiteurs particuliers. Cette fonction mérite une attention particulière, puisque le poste de travail actuel sera libéré, parallèlement à la mise en place d'une nouvelle organisation. Un roulement sera opéré au sein de l'équipe d'accueil et de surveillance, distincte du PC, qui devra centrer son activité sur sa fonction de contrôle et de sécurité.

Marie-Christine LABOURDETTE suggère d'examiner successivement les points qui ont connu des évolutions depuis le précédent CT.

Nicolas GUYOMARCH ajoute que des mesures complémentaires de sécurité ont été identifiées, notamment sur la période nocturne :

- l'installation d'un luminaire extérieur à détection de mouvement permettant d'éclairer l'allée qui mène au musée (ce point sera revu plus largement dans le cadre du prochain programme de travaux) ;
- l'étude pour l'implantation d'une caméra de vidéosurveillance dans le parc ;
- l'accroissement des surveillances par maître-chien.

D'autres études ou actions ont été décidées dans le domaine de la sécurité :

- le renforcement ou le remplacement de la grille de l'allée des Peupliers, dans un état vétuste, afin de clôturer le domaine de manière sûre la nuit ;
- la fermeture du portail principal, qui sera examinée en lien avec le restaurant situé à l'intérieur de l'emprise du site et la municipalité, qui en possède les murs ;
- la réalisation d'un diagnostic par le groupement de gendarmerie de l'Aisne, en vue d'installer le grille-fond dans le périmètre ;
- l'installation d'une borne anti-intrusion pour prévenir tout véhicule bédier à l'entrée du site.

Par ailleurs, une convention sera établie avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la labellisation « SECURISITE », qui sera réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, un diagnostic sûreté sera mené avec le responsable sûreté du groupement de gendarmerie de l'Aisne, avec une première visite prévue le 19 juin. La convention interviendra dans un second temps entre les Ministères de la Culture et de l'Intérieur et le site, pour assurer l'exploitation.

Le site sera par ailleurs suivi au sein du Comité départemental Tourisme et Sécurité, en lien avec l'état-major de sécurité du Préfet.

La protection des œuvres a également été évoquée lors du précédent CHSCT. Les travaux d'accrochage sécurisé devraient être finalisés avant l'ouverture. Une réflexion sera par ailleurs menée sur des dispositifs de mise à distance de « L'Ambulance », voire d'autres œuvres sensibles.

Un dernier point issu du précédent CHSCT concerne la création d'un groupe technique et l'ouverture d'un DUERP. Le groupe technique dédié au suivi de l'exploitation courante du musée pourrait débiter ses travaux avec une première réunion avant le 14 juillet pour se réunir ensuite mensuellement en 2017 et trimestriellement en 2018, dès lors que l'exploitation courante sera avancée. Le groupe de travail devra s'occuper de l'ensemble des réglages fins après les retours d'expérience issus d'une première période d'exploitation.

Certains points traités par ce groupe technique pourraient être adressés à d'autres instances ou services particuliers, tels que la gestion des levées de doute par les agents d'astreinte, la sécurité des rambarde de l'escalier, la gestion du musée en effectif minimum, la surveillance et la vidéosurveillance en salle, la question de l'humidité et le suivi du tableau des actions correctives liées à la visite de la délégation du CHSCT.

Il est par ailleurs proposé que le groupe technique, sous l'égide du CHSCT, travaille sur le DUERP à partir d'une première maquette qu'il pourra enrichir.

Christophe CLEMENT souligne le caractère contraint du calendrier. La semaine précédente, à la suite du CHSCT exceptionnel, il s'est rendu sur le site avec Eric PERSYN.

Concernant la fermeture, le site dispose de trois lieux d'entrée. À l'arrière, sur l'espace de livraison, une nouvelle grille a été installée. En dépit des dégradations constatées, puisque cette grille ne dispose plus de poignée, une clé permet de la manœuvrer. Le contrôle des franchissements de la grille en s'appuyant sur la poignée s'avère problématique, en particulier la nuit, hormis le renforcement de la signalétique. Du côté du lotissement, la grille, qui s'est désolidarisée de son montant principal, sera réparée prochainement afin qu'elle puisse être fermée. La fermeture du portail principal, en bois et de facture ancienne, pose des difficultés en raison d'horaires d'ouverture décalés entre le musée et le restaurant, dont il est mitoyen. Dans la mesure où une seule clé ancienne permet de gérer le portail, celui-ci n'est pas verrouillé. Une seconde clé sera fabriquée et remise au restaurant le Griffon, sur la base d'un « *gentleman's agreement* ». Le domaine pourra ainsi être clos à compter de la fermeture du musée jusqu'à l'ouverture le lendemain matin.

Une majorité d'œuvres sont accrochées en direct, avec parfois des protections par capuchon. Elles seront pour la plupart sécurisées mécaniquement et protégées électroniquement. Un bilan devra être dressé à la suite des réunions des groupes de travail qui traitent de ces questions, après avoir réalisé les constats appropriés.

Le fonctionnement du PC de Sécurité est contraint par la fin de la livraison sur le site de Compiègne. En dépit d'un calendrier serré, tout est mis en œuvre pour que les liaisons et les formations puissent être réalisées correctement, avant l'ouverture au public.

Caroline LESUEUR signale que des inquiétudes demeurent vis-à-vis de certains points, notamment au niveau des dates. Elle se réjouit des compléments d'information apportés, tout en estimant que la communication d'une information complète dès le début de l'année aurait permis de simplifier les débats et de finaliser le projet au 24 juin 2017.

Des précisions supplémentaires sont souhaitées au regard de l'effectif minimum en musée ouvert. Le document précise que celui-ci s'élève à 4 agents, alors que 7 postes sont annoncés sur le site, sachant que 2 postes supplémentaires ont été ajoutés à la suite du CT spécial Musées du 31 mai 2017. Le fonctionnement du roulement des équipes doit être précisé, ainsi que la façon dont les 7 postes pourront être assurés en continu. L'équipe est composée de 10 agents, sans compter les encadrants. Certaines équipes comptent 5 agents, mais les congés, arrêts maladie et formations n'ont pas été pris en considération. Dans ces conditions, il semble difficile d'assurer l'ensemble des postes de façon continue. Des explications doivent être apportées sur le fonctionnement en cas d'absence d'agent, avec la fermeture éventuelle de salles.

Nicolas GUYOMARCH indique que le projet de planning ajouté au dossier permet de constater que le dispositif fonctionne, comme observé au sein du CHSCT.

À la suite du précédent CT, le dispositif a été stabilisé grâce à un volant de vacances disponibles les week-ends. Comme précisé lors du CHSCT, les équipes sont constituées en fonction des salles, sur la base d'un effectif minimum de 4 agents, dont un poste d'intervention et deux postes pour assurer les continuités de service.

Caroline LESUEUR note que les recrutements de vacataire sont en cours, mais ne sont pas encore pourvus et cela à une semaine de la réouverture.

Pour ce qui concerne la PRO, elle comprend qu'elle ne sera pas opérationnelle le jour de l'ouverture. Or, l'effectif en salle a été calculé en fonction de l'installation de la PRO sur le site, permettant la protection des œuvres et la vidéosurveillance. Dans la mesure où la PRO ne fonctionne pas, certains agents en salle devront surveiller une zone comprenant 3 étages. Le musée est conçu en *open space*, mais il est compartimenté, ce qui ne permet pas une visibilité globale sur l'ensemble des œuvres. La partie historique est quant à elle composée d'une succession de trois pièces, comprenant des recoins peu visibles. **Caroline LESUEUR** s'interroge

sur la possibilité pour les agents d'assurer la surveillance en salle, sachant que la PRO ne sera pas fonctionnelle et que les vacataires ne seront présents qu'à compter de la fin du mois de juin.

Nicolas GUYOMARCH confirme que les contrats de vacances pour les week-ends sont en cours de recrutement, précisant que l'établissement dispose d'un fonds de candidatures potentielles. En cas de nécessité, si l'effectif minimum de 4 agents n'était pas atteint, il serait possible d'avoir recours à un agent de Compiègne ou, exceptionnellement, de fermer un espace du musée. Au regard des surfaces à couvrir et de la fréquentation projetée, le dispositif devrait fonctionner sans difficulté, en dehors des week-ends, pendant lesquels l'établissement a envisagé la possibilité de faire appel à des vacances.

Yann LEROUX suggère à l'administration de ne pas mésestimer la question de la sécurité, qui ne doit pas être uniquement fonction du nombre de visiteurs, la sécurité du musée franco-américain doit être envisagée sur la base de sa forte valeur symbolique.

Il demande si le PC de Compiègne dispose d'un effectif suffisant pour venir en aide au musée de Blérancourt et s'il dispose de la capacité nécessaire pour assurer une fonction d'accueil, avec des agents immédiatement opérationnels.

Nicolas GUYOMARCH signale que le musée franco-américain de Blérancourt n'apparaît pas parmi les sites les plus sensibles et exposés dans le cadre du plan Vigipirate.

Joëlle TEROL constate que l'administration assure le minimum de sécurité et envisage d'ouvrir le musée, y compris lorsque l'effectif minimum n'est pas atteint. 7 postes ont été identifiés, mais seuls 5 d'entre eux sont pourvus. Il s'ensuit que 2 postes seront répartis sur les agents présents. L'effectif minimum comptabilise 2 postes en surveillance muséographique mobile, avec un risque avéré en situation dégradée, pendant les pauses notamment, puisqu'un seul agent devrait alors surveiller la totalité des salles.

Patricia AUGER-LECAS rappelle qu'avant la fermeture, le pavillon historique était pratiquement fermé. En situation régulière, les agents d'accueil et de surveillance étaient au nombre de 5, puis de 4 avec un TSC recruté par promotion interne, pour 600 mètres carrés. Un agent gérait la librairie et un autre agent travaillait seul au pavillon Gould, pour assurer une surveillance statique devant écran. Lorsqu'il effectuait une surveillance mobile, il renvoyait les images à l'agent présent à la billetterie.

Actuellement, le musée compte 1 000 mètres carrés et fonctionne avec 10 agents d'accueil et de surveillance et 2 TSC. Ces derniers n'ont pas vocation à occuper des postes d'agent d'accueil et de surveillance à temps plein, mais ils peuvent prendre en charge des interventions d'entreprise et combler des pauses occasionnellement. Les 2 postes principaux correspondent aux postes du PC et à celui d'accueil et de billetterie. En cas de difficulté, l'accès au musée pourrait être gratuit, l'objectif étant qu'il soit ouvert le plus longtemps possible. Compte tenu des 20 000 visiteurs par an, un jour d'ouverture équivaut à 64,5 visiteurs. Un bilan sera réalisé sur les types et les périodes de fréquentation en semaine et pendant les week-ends. L'établissement dispose donc des effectifs nécessaires et des renforts sont prévus. Le recours à des agents de Compiègne a d'ores et déjà été pratiqué, sur la base du volontariat, pour assurer une présence minimale pendant la semaine.

Marie-Christine LABOURDETTE ajoute que le point 6, relatif à l'organisation du groupe technique, envisage le traitement de la gestion du musée en effectif minimum. L'administration est consciente de la difficulté créée par la période de rodage, pendant laquelle des ajustements pourront intervenir si besoin. Des vacances ont été ajoutées le week-end et un contrôle de sécurité externalisé sera assuré à l'accueil pour le contrôle des sacs. La période d'observation pendant le rodage sera assurée par le groupe de travail.

Joëlle TEROL répète que le musée sera malgré tout ouvert sans atteindre l'effectif minimum de sécurité de 4 agents, puisqu'il est indiqué qu'un espace muséographique sur trois sera fermé. Il

s'ensuit que les deux autres seront ouverts. Or, en dessous de l'effectif de sécurité, le musée ne peut pas être ouvert. La fermeture d'un espace doit intervenir à effectif minimum, à l'instar des autres musées.

Frédéric DOUWES signale que des solutions techniques ont été trouvées pour la protection des œuvres. Les problèmes techniques actuels, liés au nombre d'agents, rendent difficile l'ouverture de l'établissement à l'heure actuelle.

L'administration n'a apporté aucune réponse aux questions posées au sein du CHSCT. La protection rapprochée des œuvres est en cours d'installation, mais ne fonctionne pas à ce jour dans sa totalité, et le logiciel de gestion des alarmes de la PRO n'est toujours pas opérationnel, sans compter celui relatif à l'hypervision. De plus, la liaison entre Compiègne et Blérancourt n'a pas été testée et le chantier du PCS n'est pas achevé, puisqu'il compte près de deux mois de retard. Le paramétrage des formations aurait dû débuter le 15 mai, comme prévu par l'entreprise chargée de l'installation de l'hyperviseur.

Par ailleurs, la liaison par talkie-walkie entre les deux sites n'est toujours pas installée. Le Palais de Compiègne compte deux SSI et la liaison destinée à l'aide à l'exploitation du SSI de Blérancourt n'est toujours pas opérationnelle, aucune indication quant à son fonctionnement futur n'étant apportée. Les agents de nuit qui doivent gérer les deux sites sont donc dans l'incapacité de mesurer l'efficacité du logiciel.

Au niveau de la vidéosurveillance, 40 caméras ont été installées, mais les écrans permettant de visionner l'enregistrement de chaque caméra n'ont pas été installés. Des éventuels angles morts n'ont donc pas pu être détectés.

Le paramétrage de l'hyperviseur de Blérancourt devrait intervenir en cours de semaine et celui de Compiègne n'a pas été réalisé. La PRO, la volumétrie, la vidéosurveillance, ainsi que l'hyperviseur de Blérancourt doivent être paramétrés, ainsi que la volumétrie, la périmétrie et la PRO du site de Compiègne. Des photos de chaque œuvre devront être prises, en les enregistrant sous PDF et en créant des liens. Un travail de cette ampleur nécessite du temps.

De plus, le service de nuit de Compiègne sera remplacé par des vacataires pendant les vacances scolaires, qui devront également gérer le site de Blérancourt, dont ils ne connaissent pas la topographie. Le remplacement des agents de nuit devrait donc s'avérer plus complexe que prévu.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que les calendriers techniques sont particulièrement serrés avant l'ouverture. L'acceptation de réunir un groupe de travail postérieurement à l'ouverture montre bien que le fonctionnement opérationnel bénéficie de l'intégralité des capacités des systèmes ne sera assuré qu'après cette date. Des éléments pourront être améliorés avant le 24 juin. Un tableau énumérant des points de difficultés avec les dates principales d'achèvement permettrait d'avancer au mieux, pour être en mesure de lever les réserves correspondantes. Ces éléments ont été clairement identifiés par le musée.

Patricia AUGER-LECAS signale qu'elle a été informée de la résolution des problèmes techniques relatifs aux équipements sécurité incendie de Blérancourt et de Compiègne le vendredi 9 juin. L'électricien et le prestataire se sont en effet efforcés pour que le système fonctionne correctement.

Par ailleurs, Patricia AUGER-LECAS déclare qu'aucun vacataire n'a jamais été affecté sur les équipes de nuit. Sur la base du volontariat, les agents de jour de Compiègne peuvent travailler la nuit, et ils sont alors remplacés par des vacataires. Depuis 12 ans, Patricia AUGER-LECAS déclare ne pas se souvenir d'avoir recruté des vacataires de nuit, puisque la connaissance des lieux est nécessaire pour garantir au mieux la sécurité. Le renfort est assuré au sein même des équipes de nuit, en opérant des permutations, ou avec les agents de jour qui le souhaitent.

Yann LEROUX signale que SUD-Culture émet de fortes réserves sur la sécurité du « fil ». Lorsqu'un SSI est relié à une armoire déportée, une coupure peut intervenir à tout moment, sans que les personnes concernées en soient informées. La solution envisagée par Patricia AUGER-LECAS concerne une transmission par protocole IP, alors que les représentants du personnel ont formulé la demande de lignes auto-protégées, contenant un fil de cuivre. Aucune solution n'est prévue en cas de coupure des transmissions en bande passante, puisque aucun agent ne serait capable de suivre simultanément les 40 caméras du système. Yann LEROUX se dit étonné de l'absence de réflexion de la part de la Direction sur la nécessité de programmer un défilement selon un cheminement précis.

Patricia AUGER-LECAS signale que le sujet est traité par des bureaux d'études spécialisés dans la sûreté et sécurité des musées. De plus, les 40 images enregistrées ne circulent pas dans la bande passante, puisque des stockeurs d'images sont installés à Blérancourt et à Compiègne. Seules les images des caméras mises en alerte circulent sur la bande passante. L'ensemble des images sont stockées à Blérancourt, sur un serveur conservé dans des armoires, dans lesquelles les informations peuvent être retrouvées. En cas de défaut de liaison, des mesures compensatoires permettent de résoudre les difficultés, à l'instar de tout système technique, y compris à Compiègne *in situ*.

Yann LEROUX en convient, tout en précisant que des agents sont présents sur le site de Compiègne, alors qu'à Blérancourt la communication doit être établie avec un espace qui n'est pas visible. Il ajoute que cette même difficulté se pose au PC de Sécurité dans son propre lieu de travail. Le Château de Versailles le prévient que le C2RMF est en mode alarme, alors qu'il n'en a pas été informé. Dans son cas, la distance entre les deux sites n'est pas supérieure à un kilomètre, et le PC dispose d'une certaine visibilité. La problématique risque d'être bien plus importante à 40 km de distance et sans aucune visibilité.

Joëlle TEROL confirme que ce sont désormais les agents de jour qui pallient le manque d'agents du service de nuit, compte tenu de l'organisation actuelle en mode dégradé. Le week-end précédent, un agent du musée a été contraint de surveiller le parc. Les remplacements à la charge des agents de jour du musée sont très nombreux, alors que l'établissement connaît d'ores et déjà une situation d'effectifs tendus.

Le PC de Compiègne devrait gérer la sûreté et la sécurité du site de Blérancourt les mardis, pendant lesquels le musée est fermé, mais des activités y sont réalisées. Les agents à Compiègne devront donc réaliser un travail supplémentaire, sans que l'équipe soit renforcée.

Patricia AUGER-LECAS confirme que les remplacements de nuit ont toujours été réalisés par des agents volontaires des équipes de jour. Les mardis, trois agents sont présents à Blérancourt pour des activités à l'intérieur du musée. Le travail du PC ne devrait donc pas être augmenté pour les agents y travaillant. La journée est néanmoins chargée sur le site de Compiègne, puisque les entreprises y sont accueillies, afin de ne pas perturber le fonctionnement les jours d'ouverture. L'effectif de jour à Compiègne est désormais complet, ce qui n'était pas le cas depuis longtemps, et des ajustements pourront être apportés en cas de besoin. En particulier le mardi, certains agents acceptent des permutations pour répondre aux besoins.

Joëlle TEROL précise que les remplacements des agents de nuit par les agents de jour sont effectivement réalisés depuis longtemps, sauf en général pendant les vacances, puisque les équipes ne sont pas complètes. En attendant le renforcement des agents du parc, les agents de jour devront donc compenser le manque d'effectifs à Blérancourt, ainsi qu'au niveau de l'accueil. Ce service est de plus en plus mis à contribution. Or, il ne dispose pas des moyens de répondre à la demande.

Gérard CAZOBON constate qu'une semaine environ avant l'ouverture, des questions essentielles sont encore posées. La constitution d'un groupe de travail a notamment été nécessaire pour réaliser un DUERP qui s'occupera, entre autres, de la gestion des levées de doute pour les agents

d'astreinte. Or, celle-ci est contraire à la circulaire relative au recours à l'astreinte dans l'organisation du travail. De plus, ces astreintes doivent être soumises au Comité hygiène et sécurité, leur périmètre doit être précisé et un certain nombre de documents doivent être communiqués aux agents. L'astreinte doit notamment être mentionnée dans la fiche de poste.

L'ouverture semble donc précipitée, d'autant plus que la Direction donne l'impression de ne pas maîtriser le calendrier. Pendant des années, l'administration a soutenu que le PC de Compiègne n'était pas un PC de Sécurité, mais un PC d'accueil, comme le précisait la Direction des musées de France. Sans avoir mené aucune opération particulière, il est désormais considéré comme un PC de Sécurité qui continue à assurer l'accueil.

À la suite des nombreuses questions posées par les représentants du personnel, Christophe CLEMENT s'est rendu sur le site de Blérancourt, ce dont **Gérard CAZOBON** remercie les syndicats, sans lesquels aucune visite n'aurait été effectuée. Parmi les 35 questions posées, nombreuses d'entre elles n'ont pas reçu de réponse, notamment :

- « Quelle est la procédure, en fonction du nombre d'agents présents, de sorte qu'en situation dégradée sur le plan des effectifs, les agents aient une organisation à laquelle se référer ? »
- « *Quid* de l'agent d'astreinte qui n'a pas vocation à faire une levée de doute ? »
- « Des mises à distance sont-elles prévues aux endroits avec des angles morts au niveau de la vidéosurveillance ? »

Gérard CAZOBON insiste sur le fait que l'établissement n'est pas prêt pour l'ouverture.

Concernant le point 1.2 relatif à la composition des équipes pendant la pause déjeuner, **Caroline LESUEUR** note qu'un agent sera d'astreinte pour intervenir sur le site en cas de problème pendant sa pause repas, après un appel du PC de Compiègne. L'astreinte devait être assurée sous volontariat. Or, le document signale que les agents seraient désignés à tour de rôle, avec l'obligation pour la totalité d'entre eux d'assurer des astreintes.

Patricia AUGER-LECAS répond que les ingénieurs des services culturels ont sollicité les équipes sur le sujet. La proposition ne semble pas avoir posé de difficultés aux agents.

Françoise PINSON précise que la pause repas n'est pas incluse dans le planning. L'astreinte des agents pendant cette pause n'est donc pas réglementaire.

Carole ETIENNE-BOISSEAU oppose que l'astreinte peut couvrir n'importe quelle plage horaire, dès lors que le temps de travail est respecté, sur la base des récupérations qui ont été évoquées. Les astreintes permettent ainsi d'assurer les obligations de service qui ne peuvent pas l'être par des personnels affectés.

Françoise PINSON ajoute que les astreintes sont généralement assurées pendant la nuit. Pendant la pause déjeuner, période non comprise dans les horaires de travail, les agents peuvent effectuer les activités qu'ils souhaitent.

Patricia AUGER-LECAS note qu'il était proposé qu'un agent déjeune de 11 heures à 12 heures 30, pour être en poste pendant que ses collègues déjeunent. L'équipe n'aurait pas accepté cette option, préférant qu'un agent soit appelé en cas de besoin. Pendant le temps de déjeuner, un agent doit rester obligatoirement sur le site, qui comprend un espace avec kitchenette mise à disposition des agents.

Nicolas GUYOMARCH répète que la proposition a été rejetée par l'équipe, considérant que l'horaire de 11 heures n'était pas adapté pour déjeuner, puisque les agents arrivent à 9 heures. En lien avec le chef de service, l'équipe a convenu qu'un agent assure à tour de rôle la continuité du

service. Lors du précédent CHSCT, la possibilité de doter l'agent concerné d'un appareil portatif a été évoquée, afin de ne pas le contraindre outre mesure.

Françoise PINSON considère qu'il n'est pas réglementaire de déranger un agent pendant sa pause repas, hors planning et hors contrainte, quand bien même le choix aurait été réalisé par les agents eux-mêmes. Elle s'interroge notamment sur ce qu'il adviendrait si l'agent avait un accident en se rendant au musée après avoir été appelé pendant sa pause, sachant que l'astreinte ne figure pas dans le planning, puisqu'un agent ne peut effectuer une journée continue sans pause.

Marie-Hélène THIAULT estime qu'il n'appartient pas aux TSC d'assurer ces manques d'effectifs dans le planning. Elle se dit alarmée par l'impréparation de l'ouverture, notamment au regard des éléments techniques, qui ne sont toujours pas testés, ainsi que de l'état de la clôture du domaine et du manque de moyens humains. Elle demande notamment qui s'occupera de la fermeture des grilles.

Marie-Christine LABOURDETTE répond que la fermeture doit être effectuée par les agents. Une série de réunions ont été réalisées pendant lesquelles l'administration a réalisé des efforts de transparence exemplaires, selon des processus d'évolution suivis au jour le jour. Sur les aspects techniques, des tests sont prévus et des ajustements ont été évoqués, en lien avec le groupe de travail.

Marie-Hélène THIAULT indique que pour toute exposition temporaire, la Commission de Sécurité réalise une inspection au moins 15 jours avant l'inauguration.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que cette commission n'a pas vocation à réaliser une inspection dans ce cas, comme précisé lors du précédent CT Spécial Musées.

Marie-Hélène THIAULT note qu'elle se référerait à l'exposition temporaire dans un autre SCN. Dans le cas présent, elle déplore que rien ne soit prêt à 10 jours de l'ouverture.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que la demande de passage de la Commission de Sécurité a été formulée à la Préfecture, comme indiqué lors du précédent CT, bien qu'une telle visite ne soit pas obligatoire pour cette catégorie d'établissement.

Marie-Hélène THIAULT s'inquiète de la procédure qui sera suivie en cas de problème lors de la journée d'ouverture, pendant laquelle l'établissement recevra 500 invités, au cours des journées du patrimoine ou la nuit des musées.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que le musée est un établissement de 5^e catégorie. Des contraintes existent néanmoins, notamment lors de l'inauguration le 24 juin, en présence des invités américains et de la Ministre. En dépit des difficultés, il est important que le musée respecte la tenue d'un événement attendu depuis 12 ans, sachant que les ajustements nécessaires seront réalisés.

Au nom de la CGT-Culture, **Françoise PINSON** considère qu'il n'est pas raisonnable d'ouvrir dans le contexte actuel, afin de ne pas offrir une image dégradée des musées. Le personnel doit être assuré de pouvoir remplir ses missions et de travailler dans de bonnes conditions. Le report de l'ouverture au public semble donc raisonnable. Pour exemple, Françoise PINSON cite le cas de l'ouverture du musée Picasso, qui a souhaité préserver son image, aussi bien à l'égard des personnels que des syndicats. Elle demande à l'administration de trouver un moyen de retarder l'ouverture au public, sachant que le rôle des représentants du personnel consiste à protéger les personnels, mais aussi les musées et le public. Or, les conditions permettant d'assurer une telle mission ne sont pas réunies.

Marie-Christine LABOURDETTE entend l'inquiétude au niveau de la sécurité, mais considère que des éléments rassurants ont été présentés, sachant que d'autres ajustements sont en cours de finalisation.

Christophe CLEMENT estime que des réponses ont été apportées sur un certain nombre de points, notamment au niveau des tests au sein du PC Sécurité et à Blérancourt, ainsi qu'au niveau du dispositif mis en place à Compiègne. Les évolutions dans ce domaine sont par ailleurs quotidiennes. Des rencontres se sont déroulées la semaine précédente avec la maîtrise d'ouvrage et les chefs d'équipe du musée sont mobilisés sur le sujet. Le calendrier a effectivement été retardé, compte tenu des éléments conjoncturels qu'il a évoqués, en lien avec les deux maîtrises d'ouvrage. Dans un délai de 15 jours, la plupart des difficultés seront réglées.

La politique générale de protection des musées a été appliquée sur ce projet comme sur les autres. Bien qu'il n'existe pas de règle écrite au niveau du plan Vigipirate, un travail a été réalisé avec le Capitaine Dominique BUFFIN, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, comme rappelé précédemment. Les dispositifs de contrôle d'accès sont adaptés au site, mais dans le contexte actuel, aucune mesure ne pourrait supprimer totalement le risque, y compris en installant des équipements supplémentaires.

L'accrochage a fait l'objet d'une attention particulière, conformément aux principes de présentation actés par la maîtrise d'ouvrage, tout en laissant la possibilité d'étudier la question plus en détail en cas de risque avéré. La PRO représente un complément par rapport à la protection mécanique et à la surveillance humaine, mais elle nécessite encore quelques ajustements. Le système retenu, qui compte parmi les plus performants à l'heure actuelle, devrait être totalement opérationnel dans un délai de 15 jours. Un travail approfondi a été réalisé en amont pour que l'ensemble puisse fonctionner correctement. Il conviendra ensuite de mettre en place l'année de garantie de parfait achèvement, comme sur l'ensemble des opérations, avec la possibilité de faire intervenir les entreprises concernées en cas de manquements.

Warda BALAH-CHIKHA confirme la communication par l'administration des horaires de fermeture et d'évacuation le soir. Concernant la fermeture de 12 heures 30, elle demande si l'évacuation commence à 12 heures 15 car, dans ce cas, le personnel ne dispose pas d'une heure trente de pause.

De plus, elle souhaite savoir si la récupération sur l'astreinte est effective seulement lorsque l'agent est interrompu pendant sa pause déjeuner.

Elle demande en outre si le musée dispose d'un système de comptage à l'entrée, qui permettrait de mesurer le nombre de visiteurs simultanés, et si le billet peut être acheté en ligne. Un agent d'accueil et de surveillance serait chargé de la billetterie, alors que la fonction correspond à un métier spécifique qui nécessite une habilitation.

Patricia AUGER-LECAS répond que la Réunion des musées nationaux n'a jamais affecté un personnel spécifique à la billetterie, qui a toujours été assurée par les agents d'accueil et de surveillance, dont un agent qui assure une fonction de régisseur. La mission de tenue de caisse, incluse dans la fiche de poste des agents, nécessite une formation, un accompagnement et un suivi régulier.

L'évacuation intervient effectivement à 12 heures 15 pour être finalisée à 12 heures 30.

La Réunion des musées nationaux gère en ligne un système de billetterie moyennant son propre logiciel. Cette possibilité n'est toutefois pas prévue à l'heure actuelle sur le site de Compiègne, hormis l'achat de billets pour des groupes.

Enfin, le musée ne dispose pas de système de comptage des visiteurs. La billetterie peut connaître à un instant T le nombre de visiteurs qui sont entrés dans le musée.

Warda BALAH-CHIKHA note que le nombre d'entrées n'indique pas le nombre de visiteurs présents, compte tenu des sorties.

Patricia AUGER-LECAS précise que les personnes qui sortent sont visibles. Par ailleurs, elle rappelle pour répondre à la question des organisations syndicales sur l'astreinte lors de la pause méridienne que le temps d'astreinte est inclus dans l'horaire de travail.

Françoise PINSON conteste le dispositif proposé sur l'astreinte pendant la pause déjeuner, impliquant que l'agent travaille pendant toute une journée en continu, sans pause.

Elle s'oppose par ailleurs à l'externalisation de la fouille des sacs, qui peut être assurée par un agent d'accueil.

La CGT-Culture s'opposera à la disposition relative à l'astreinte proposée par l'administration, qui détruit le statut des agents et qui impliquera des récupérations induisant des sous-effectifs réels. Le musée doit être fermé pendant l'heure du repas et les agents doivent être présents dans l'établissement sur la base de leur planning de travail.

Carole ETIENNE-BOISSEAU répète que cette disposition a été décidée en concertation avec les agents concernés. Elle s'interroge sur l'impossibilité de faire travailler les TSC pendant les pauses déjeuner et suggère que les équipes examinent cette question, en préservant la pause méridienne des agents.

Nicolas GUYOMARCH confirme que le cadre réglementaire doit être respecté. L'administration a présenté ce dispositif, car il est issu des discussions avec les personnels, mais il devra être revu s'il n'est pas réglementaire. La possibilité pour les TSC d'être mis à contribution pourra être examinée dans le cadre du groupe technique.

Françoise PINSON répète que l'établissement n'est pas prêt pour l'ouverture. Elle suggère de clarifier l'ensemble des questions qui ont été soulevées, afin d'ouvrir dans des conditions normales. Il semble en effet préférable de régler ces questions avant que la situation ne s'aggrave, en cas d'arrêts maladie des agents ou autres difficultés.

Cécile RANVIER confirme que de nombreuses questions ont été résolues. Cependant, des difficultés persistent et elles doivent être réglées avant l'ouverture, notamment les problèmes techniques qui ont été évoqués, dont il semble peu crédible qu'ils puissent être réglés dans un délai de 10 jours.

Caroline LESUEUR entend les propos exprimés par Christophe CLEMENT. Après l'ouverture prévue le 24 juin, des agents travailleront réellement dans le musée. Or, les conditions de travail et de sécurité minimum ne sont pas réunies.

Pour les agents de jour, ces difficultés portent sur l'effectif et la PRO, qui ne sera pas opérationnelle le jour de l'ouverture. Or, l'effectif est prévu sur la base du fonctionnement de la PRO.

Il convient par ailleurs de s'assurer qu'une ronde est réalisée avant la fermeture du soir, pour vérifier que le parc a été complètement évacué. En dépit de la solution provisoire qui a été envisagée, dont la date de mise en place n'est pas précisée, les agents d'astreinte la nuit devront intervenir dans un parc non éclairé. De plus, le parc ne dispose pas de vidéosurveillance. La sécurité des agents devant assurer les levées de doute la nuit n'est donc pas garantie. Les moyens de détection des intrusions ou d'autres difficultés dans le parc la nuit sont inexistantes. Des difficultés ont par ailleurs été évoquées concernant les clés et les talkies-walkies et aucune procédure n'a été établie sur l'astreinte et la levée de doute.

Joëlle TEROL estime qu'il est possible de demander aux TSC de réaliser des remplacements, mais seulement de manière occasionnelle. Si la RMN ne souhaite pas dédier un agent à la

billetterie, il n'est pas certain que cette mission puisse relever des fonctions des agents d'accueil et de surveillance. Des compensations devraient être prévues au profit des agents de Compiègne et de Blérancourt qui devront accomplir un surcroît de travail, entraînant une détérioration de leurs conditions de travail, ainsi que pour ceux qui assurent des fonctions de billetterie, hors statut. Il convient par ailleurs de préciser la sécurité spécifique prévue à l'espace de commerce, à Compiègne.

Carole ETIENNE-BOISSEAU note que dans la plupart des services à compétence nationale en partenariat avec la RMN, les agents n'assurent pas la billetterie. Toutefois, la fonction est également souvent effectuée par des agents titulaires, notamment au musée du Louvre, où les caissiers contrôleurs sont des agents techniques de surveillance et de magasinage. La mission n'est donc pas incompatible avec le statut au niveau réglementaire.

Joëlle TEROL s'enquiert de la possibilité d'une compensation au profit des agents du service d'accueil et de surveillance qui devront assurer des missions supplémentaires, augmentant ainsi la complexité de leur travail. Le mardi, le PC sera déporté sur le site de Compiègne, entraînant un accroissement considérable du travail des agents. L'administration n'envisage pas d'agents supplémentaires, tout en augmentant la pression au travail, notamment le mardi, pendant les pauses déjeuner et la nuit. À ce titre, des compensations seraient donc bienvenues.

Patricia AUGER-LECAS rappelle que des compensations financières ne peuvent être attribuées que dans un cadre réglementaire. L'impact réel de la bascule prévue sur le PC de Compiègne pourra être évalué. Des mises au point techniques seront probablement nécessaires dans un premier temps, mais l'activité du PC de Compiègne ne devrait pas être amenée à doubler. Le sujet sera suivi par le groupe technique.

Frédéric DOUWES considère que la situation actuelle découle de l'absence de programme de la part de l'administration. Aucune salle de pause n'est envisagée, en dehors du bureau de TSC, qui ne dispose pas d'ouvertures, et aucun local de courant faible n'est prévu. Des baies informatiques ont été installées dans un couloir et l'hyperviseur pour la gestion des alarmes est visible par les visiteurs. De plus, aucun avant-projet sommaire n'a été présenté avant la livraison du bâtiment et l'avant-projet définitif n'a jamais été validé.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que ces éléments n'ont pas été présentés, mais qu'ils ont bien été réalisés.

Christophe CLEMENT ajoute qu'un calendrier des projets a été élaboré.

Frédéric DOUWES répète que l'avant-projet sommaire n'a pas été présenté au CHSCT. La Direction du SCN de Compiègne aurait pu s'appuyer sur les recommandations des agents et soumettre certaines modifications à l'architecte, pour éviter la situation actuelle. Au musée Chagall, à Nice, la réflexion approfondie menée sur l'avant-projet sommaire a conduit à de nombreuses modifications. À ce stade du projet, il est regrettable que le musée ne puisse ouvrir dans de bonnes conditions.

Marie-Christine LABOURDETTE propose aux membres du CT spécial Musées de voter sur le texte, sous réserve des aménagements issus des questions posées par les représentants du personnel. En effet, l'administration est consciente de la nécessité d'approfondir un certain nombre d'éléments.

Dans ces conditions, **Marie-Christine LABOURDETTE** propose de déconnecter l'ouverture au public de la journée d'inauguration, qui ne peut être reportée en raison de la venue des invités américains et de la Ministre. À effectif complet, et sur la base d'un fonctionnement opérationnel satisfaisant, l'administration propose une période de test pendant laquelle le musée sera ouvert au public, d'abord partiellement, aux environs du 4 juillet, puis définitivement, autour du 14 juillet, correspondant à des dates symboliques pour le musée. Trois semaines de rodage seraient ainsi

envisagées, à effectif complet, sachant que des ajustements techniques seront prévus, en fonction des constats réalisés.

De plus, consciente des difficultés relatives à la levée de doute la nuit en présence d'une seule personne, l'administration s'engage à recruter un maître-chien qui assurera des rondes continues au moins jusqu'à la fin du mois de septembre. La pérennité du recrutement pourra être soumise à examen à l'issue de cette période.

Sous réserve d'une modification de l'article 1.2 à la suite de la demande de la CGT-Culture concernant la continuité de service pendant les pauses déjeuner et de la proposition relative à l'article 6, avec une réunion du groupe technique pour le suivi de la fin d'exploitation avant le 30 juin, il est donc proposé une réunion de travail le lundi de la semaine suivante, avant la convocation du CT pour un vote sur le document définitif.

Le calendrier proposé, qui sera confirmé dans le courant de la semaine, prévoit l'inauguration le 24 juin, à l'heure du déjeuner, suivie d'une ouverture au public, sur invitation, vers 16 heures. La journée porte ouverte serait maintenue le lendemain, avant d'engager la période de test à compter du 26 juin, date à laquelle le musée sera fermé. La réouverture partielle pourrait intervenir vers le 4 ou 5 juillet, pour une ouverture définitive le vendredi 14 juillet.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que ces propositions relèvent de sa seule responsabilité, et qu'elle les soumettra au Directeur général des patrimoines et au Cabinet pour validation.

Cécile RANVIER demande des précisions sur la nature de l'ouverture partielle.

Marie-Christine LABOURDETTE précise que les espaces opérationnels pendant cette période seront définis ultérieurement.

Marie-Hélène THIAULT souligne l'unanimité des représentants du personnel pour reporter la date d'ouverture au public. La proposition d'une période de test avec l'équipe devrait se prolonger *a minima* jusqu'au 14 juillet. Le déplacement du personnel de Compiègne ne peut être envisagé qu'un mardi, or seuls trois mardis sont possibles avant le 14 juillet.

Marie-Christine LABOURDETTE demande aux représentants du personnel de soutenir le processus proposé, qui devra encore être validé.

Marie-Hélène THIAULT ajoute que l'ensemble du dispositif de sécurité doit être testé en présence de la totalité du personnel.

Marie-Christine LABOURDETTE en convient.

Françoise PINSON demande une interruption de séance. Elle s'enquiert de la nécessité d'une journée portes ouvertes.

Blandine CHAVANNE signale que l'ensemble de la presse est convoquée pour l'ouverture du musée. Concernant le point 6, il lui semble important que le groupe de travail puisse se réunir autant que nécessaire avant le 14 juillet. En outre, le musée doit profiter pleinement de la communication qui sera réalisée le jour de l'inauguration.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de voter le document présenté sous réserve des modifications qui seront apportées pendant la réunion de travail. Un nouveau CT pourrait ensuite être convoqué pour voter le document définitif.

Caroline LESUEUR approuve la proposition.

La séance est suspendue entre 12 heures et 12 heures 20.

Caroline LESUEUR déclare que les représentants du personnel voteront favorablement le document, à condition qu'un certain nombre de points puissent être traités pendant les réunions de travail et qu'un nouveau CT soit convoqué. Le CT pourra ainsi statuer sur une organisation aboutie, permettant de s'assurer que les agents travailleront dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Les points devant être traités sont les suivants :

- les contrats de vacation doivent être signés ;
- des procédures doivent définir le fonctionnement du musée jour, en effectif réel sur les deux sites ;
- la problématique des astreintes pendant la pause déjeuner doit être réglée ;
- la procédure de levée de doute la nuit doit être définie pour les agents d'astreinte ;
- la question de l'implantation d'un système de vidéosurveillance à l'extérieur du musée doit être réglée, afin que le PC de Compiègne dispose d'images pendant la nuit, qui pourront être communiquées à l'agent avant qu'il ne pénètre dans le parc ;
- un calendrier précis doit être élaboré au sujet de la fermeture des grilles, avec la fixation d'une date précise à laquelle le domaine sera clos ;
- les tests des liaisons doivent être effectués pour l'hyperviseur, le SSI et les talkies-walkies ;
- la totalité des liaisons doivent être testées opérationnellement ;
- la PRO doit être opérationnelle ;
- la question de la formation des agents doit être réglée concernant la nouvelle technologie installée et la connaissance réelle du site de Blérancourt pour les agents de Compiègne ;
- le fonctionnement du PC de Compiègne doit être défini clairement, compte tenu des interrogations concernant la charge de travail pendant la pause déjeuner, la nuit, les mardis et tous les jours entre 7 et 9 heures. En effet, seuls les agents du PC peuvent accueillir les entreprises qui arrivent sur le site pendant cet intervalle, au moment où l'agent du poste d'accueil prend d'autres fonctions, sachant que les agents d'accueil de jour prennent leur service à 9 heures ;
- le poste d'accueil Vigipirate à l'entrée du musée sera assuré par une entreprise extérieure, alors qu'un agent titulaire fonctionnaire coûterait moins cher à l'administration : les représentants du personnel souhaitent une ouverture de poste pour l'agent concerné ;
- les conditions de travail de la personne qui assure les rondes permanentes pendant l'été doivent être précisées, au niveau de sa prise de fonction notamment.

De plus, les représentants du personnel souhaitent que Dominique FRANCOIS, inspectrice santé et sécurité au travail affectée au site de Compiègne, ainsi que le médecin de prévention, soient associés aux réunions de travail. Dominique FRANCOIS a été saisie la semaine précédente pour qu'elle se prononce sur les dysfonctionnements et les doutes qui persistent au niveau de l'organisation à Blérancourt.

Françoise PINSON insiste sur la pertinence de créer ou d'affecter un poste de titulaire pour l'agent d'accueil, sachant que la fouille des sacs fait partie intégrante de sa mission, et compte tenu des moyens financiers du Ministère. Elle relève une contradiction sur ce point, puisque le Ministère prétend ne pas disposer de moyens financiers, il fait tout de même appel à des sociétés

prestataires beaucoup plus coûteuses. Elle insiste en outre sur l'importance pour le site de disposer d'un médecin de prévention.

Nicolas GUYOMARCH signale que le Docteur CHAMBON, de la Médecine de la Vallée de l'Oise, assure la fonction de médecin de prévention.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que les points énumérés par les représentants du personnel constituent des pistes de travail et de discussion, mais ne peuvent être considérés comme des conditions. Elle ajoute qu'un poste de Vigipirate implique la création de trois emplois, permettant d'assurer la continuité du contrôle de sécurité. Les points signalés pourraient définir l'ordre du jour de la réunion de travail.

Caroline LESUEUR confirme que les points énumérés constituent non pas des conditions, mais des sujets de réflexion, qui ont toutefois vocation à trouver des solutions acceptables.

Marie-Christine LABOURDETTE en convient, sachant qu'un certain nombre de ces points doivent être réglés avant l'ouverture. Les contrats de vacation seront effectifs à compter du 1^{er} juillet. Le groupe technique se réunira avant le 30 juin, puis autant que nécessaire jusqu'au 14 juillet pour traiter l'ensemble des éléments énumérés, notamment en ce qui concerne la pause déjeuner. Un CHSCT est par ailleurs d'ores et déjà prévu à Compiègne le 16 juin.

Caroline LESUEUR suggère que le CT soit réuni après la réalisation des tests de liaison.

Marie-Christine LABOURDETTE en convient. Le calendrier pourra être précisé le 16 juin.

Elle soumet le document relatif à l'organisation et au fonctionnement du Musée franco-américain du château de Blérancourt, avec les réserves indiquées, qui seront soumises à l'examen du groupe de travail, en particulier le calendrier modifié, l'organisation de la pause déjeuner et la réouverture au public, qu'elle soumettra au Cabinet.

Résultat du vote :

Vote Pour : CGT-Culture (2 voix), SUD Culture Solidaires (3 voix)

Vote Contre : SNAC-FSU (1 voix)

Abstention : 0

CFDT-Culture (pas de représentant)

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Musée franco-américain de Blérancourt sont approuvées à la majorité des membres présents.

La Présidente du CT propose de réunir de nouveau un CT spécial Musées extraordinaire avant le 14 juillet 2017.

p. Marie-Christine LABOURDETTE
Présidente de séance



Bl. Charlotte

Corinne BOLUEN
Secrétaire de séance



Caroline LESUEUR
Secrétaire adjointe de séance

